CORONAVIRUS
Covid-19

DIRECTEURS D'ECOLE

QUE FAIRE SI UN AGENT EST UN CAS SUSCEPTIBLE D'AVOIR LA COVID-19 ?

Cas N°1

UN AGENT EST IDENTIFIE COMME UNE PERSONNE CONTACT À RISQUE DE COVID-19[1]

Dès le signalement effectué par l'agent, le directeur rappelle la procédure à suivre :

- Eviter les contacts et aller faire un test ;
- Contacter le médecin, si nécessaire.

Les personnes ayant eu la Covid depuis moins de 2 moins ne sont pas personne contact à risque

- **Si test positif : (cf. fiche cas confirmé)**
- **Si test négatif et la personne est vaccinée :** poursuivre le travail dans le strict respect du port du masque et des gestes barrière, faire un autotest à J2et J4 après le dernier contact avec le cas confirmé.
- **Si test négatif et la personne n'est pas vaccinée :** rester isolé à domicile, télétravail si possible. Retour au travail avec un test négatif 7j après le dernier contact avec le cas confirmé

Cas N°2

UN AGENT PRESENTE FIÈVRE ET TOUX DE SURVENUE BRUTALE[2] DANS L'ECOLE

- L'agent met immédiatement un masque et avertit le directeur d'école.

- Le directeur rappelle à l'agent la procédure à suivre :
  - Eviter les contacts ;
  - Rentrer à domicile en transport individuel de préférence
  - Contacter un médecin ;
  - Si Covid, transmettre un certificat médical ou un test positif.

(1) Toute personne ayant eu un contact direct avec un cas confirmé sans mesure de protection efficace. Les personnes ayant eu la Covid depuis moins de 2 moins ne sont pas contact à risque.

(2) Symptômes évocateurs Covid-19 Fièvre ou sensation de fièvre (frissons, chaud-froid), toux, maux de tête, courbatures, fatigue inhabituelle, perte brutale de l'odorat (sans nez bouché), disparition du goût, diarrhée, difficultés respiratoires (dans les formes les plus graves). Les rhinites seules ne sont pas considérées comme des symptômes évocateurs de Covid-19

VICE-RECTORAT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE
DIRECTION GÉNÉRALE DES ENSEIGNEMENTS

GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE